



7 rue de Téhéran, Paris 8ème (immeuble de bureaux)

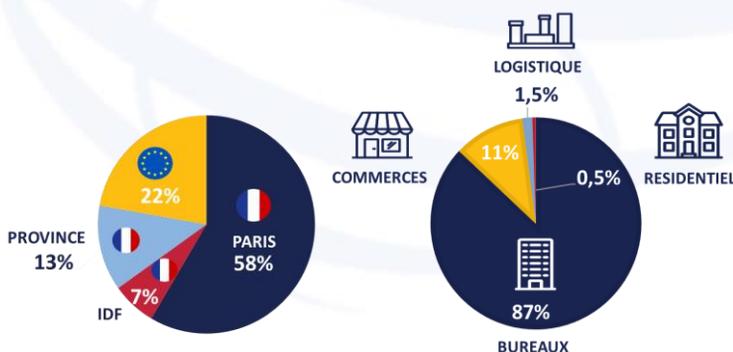
La SCI⁽¹⁾ ASSURIMMEUBLE est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA)⁽²⁾ géré par AEW⁽³⁾ investi en immobilier au sens de la réglementation issue de la Directive AIFM régi notamment par la Directive AIFM et le code monétaire et financier.

- **Date de création : 26/10/1994**
- **Intervalle de calcul de la VL : Trimestriel⁽⁴⁾**
- **Distribution / coupon : Annuel**

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

- Aucune acquisition n'est intervenue au cours du 1^{ère} trimestre 2024.
- Cession du portefeuille Ofélia le 15 mars 2024, pour un montant de 8,7M€ en QP Assur Immeuble. Assur Immeuble avait une quote-part de détention dans 22 actifs qui ne correspondait pas à sa stratégie de gestion d'actifs.

La SCI a poursuivi la gestion de son patrimoine sur la période.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET TYPOLOGIQUE DU PATRIMOINE (calculée sur la VVHD en Q/P – source AEW)

L'ESSENTIEL au 31/03/2024
Chiffres clés immobiliers


50

Actifs



168

Nombre de baux **


 5 ans ⁽⁷⁾

Weighted Average Lease Break (WALB) **


 94 % ⁽⁵⁾

Taux d'occupation Physique (TOP) **


 92 % ⁽⁶⁾

Taux d'occupation Financière (TOF) **


 146 507m² ⁽⁸⁾

Surface totale du portefeuille **

Chiffres clés financiers


49,12 € *

Valeur Liquidative unitaire
Valeur de la part définitive au 31 Mars 2024 valable au 3^{ème} trimestre 2024.


 1,320 Md€ ⁽⁸⁾ *

D'actifs sous gestion



29 086 491

Nombre d'actions


 12,7 M€ ⁽⁹⁾

Distribution 2024



3/7

Note d'Indicateur de Risque du Fonds

Sources des données chiffrées : AEW (données T1 2024)

* Dans le contexte présenté dans le « Point Marché » de circonstances particulières illustrées par la remontée des taux de rendement des actifs immobiliers et un certain attentisme des investisseurs, une décote exceptionnelle de valeur est mise en place afin de refléter l'approche opportuniste des acteurs du marché qui se positionneraient à l'acquisition des immeubles du portefeuille Assurimmeuble. Cette décote, en ligne avec les baisses de valeurs anticipées par les experts, sera maintenue dès lors que les incertitudes de marché demeureront.

** Données hors participation minoritaire gérée par KLEPIERRE.

(1) Société civile immobilière à capital variable immatriculée le 26 octobre 1994 et ayant une durée de vie de 99 ans

(2) Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) régi notamment par la directive 2011/61 du 8 juin 2011 (la « Directive AIFM ») et les articles L214-24 et suivants du Code monétaire et financier, ainsi que par les dispositions applicables du Code civil et du code de Commerce

(3) AEW, société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-07-000043 du 10 juillet 2007 Agrément du 24 juin 2014 au titre de la Directive 2011/61/UE dite « AIFM ».

(4) La valeur liquidative est calculée trimestriellement depuis 2020.

(5) TOP : Taux d'Occupation Physique : surface physique occupée / surface totale.

(6) TOF : Taux d'Occupation Financière : loyers signés / loyers potentiels (incluant loyers sur locaux vacants valorisés à la Valeur Locative de Marché).

(7) WALB : Durée moyenne jusqu'à la prochaine date triennale du portefeuille.

(8) En quote-part de détention.

(9) Distribution annuelle effectuée en mai N+1 sur la base des comptes N.

ASSUR IMMEUBLE

T1-2024 | Bulletin Trimestriel

OBJECTIF PRINCIPAL DE LA SCI

La SCI ASSUR IMMEUBLE est un support en unités de compte (UC) disponible dans les contrats d'assurance vie multi-supports.



Achille Peretti, Neuilly sur Seine (immeuble de bureaux)

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT *

La stratégie d'investissement vise à constituer un patrimoine immobilier détenu directement ou indirectement, avec une durée de détention minimum indicative de 5 ans.

Cette durée de détention des actifs immobiliers tient compte de l'obsolescence des actifs et des impératifs de travaux attachés. Cette durée de détention diffère de la durée de placement, car elle constitue pour un actif une durée optimale de détention dans des conditions normales de marché. La durée de placement recommandée tient compte du niveau de risque attaché au placement et des cycles immobiliers.

La stratégie principalement visée est une stratégie *Core*, à savoir une stratégie équilibrant l'objectif d'une récurrence de revenus locatifs avec une recherche d'appréciation à long terme des actifs, ainsi, qu'à titre plus accessoire, une stratégie *Value Added*, à savoir une stratégie recherchant la création de valeur, associés à un objectif de rendement des capitaux investis à horizon de 10 ans.

Cette stratégie sera mise en œuvre par la Société de Gestion au moyen (i) d'une sélection d'actifs immobiliers disposant de rendements locatifs établis ou de perspectives favorables et (ii) d'une dispersion géographique (pays de l'OCDE) et sectorielle des actifs.

La durée de placement recommandée est de 10 ans minimum.

* Il convient de se référer au document réglementaire d'information pour une présentation plus détaillée de la politique d'investissement.

STRATEGIE ESG

Fonds Institutionnel article 8 :

Le fonds est classé Article 8 au sens du règlement SFDR, c'est-à-dire faisant la promotion de caractéristiques ESG.

Label ISR :

Le 30 juin 2022 la SCI Assur Immeuble a obtenu le label ISR. Le label est valable 3 ans.

La stratégie d'investissement du fonds vise à améliorer la performance ESG des actifs dans le temps. Le fonds s'inscrit donc dans une démarche dite de « Best-in-progress » permettant d'améliorer le patrimoine immobilier existant, grâce à une grille d'évaluation ESG pour chaque actif, mise à jour annuellement. La grille d'analyse ESG se décline en plusieurs thématiques couvrant les trois piliers Environnement, Social et Gouvernance. Le fonds a fixé une note ESG seuil.

Afin de répondre à cet objectif d'amélioration, cette grille a été définie par AEW et a déterminé des plans d'actions impliquant plusieurs parties prenantes, notamment les locataires et les Property Managers. Ces actions consistent par exemple à installer des compteurs à télérelève pour le suivi des consommations énergétiques, déployer des équipements moins consommateurs en eau, créer des aménagements favorisant le confort des occupants ou encore développer des espaces verts au sein des actifs. La stratégie mise en œuvre vise également à sensibiliser et à favoriser le dialogue avec les locataires, ainsi qu'à impliquer les prestataires de travaux et les Property Managers du fonds.



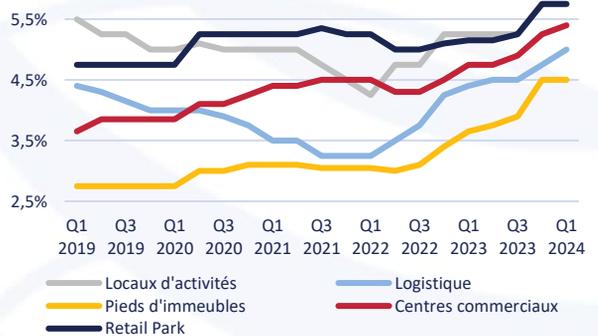
ASSUR IMMEUBLE

T1-2024 | Bulletin Trimestriel

POINT MARCHE T1-2024

MARCHÉ DE L'INVESTISSEMENT

- Le total des investissements au T1 2024 s'élève à 2,0 milliards d'euros, en baisse de 71% par rapport au T1 2023 et bien inférieur à la moyenne décennale des premiers trimestres de 6,4 milliards d'euros.
- La baisse est notamment sensible en bureaux (-83%) et en commerces (-67%).
- Les volumes investis en logistique et en résidentiel sont également en baisse de respectivement -19% et -48%.
- Après une correction à la hausse pendant plusieurs trimestres, le taux de rendement prime en bureaux s'est stabilisé au T1 2024 à 4,50% à Paris, à 5,50% en régions et à 6,25% à la Défense.
- Les taux de rendement prime en locaux d'activités, en pieds d'immeubles et en retail park sont également restés stables au T1 2024, où ils s'établissent à respectivement 5,75%, 4,50% et 5,75%.
- En revanche, les taux de rendement prime en logistique et en centres commerciaux continuent de se corriger à la hausse avec +25 pdb et +15 pdb entre le T4 2023 et le T1 2024 pour atteindre respectivement 5% et 5,40%.
- Les secteurs des hôpitaux, du résidentiel et des résidences seniors ont vu leurs taux de rendement prime se décompresser de +25 pdb, +15 pdb et +25 pdb entre le T4 2023 et le T1 2024.
- Après deux trimestres consécutifs de hausse des taux de rendement, les hôtels et les résidences étudiantes ont vu leur taux de rendement prime se stabiliser au T1 2024 à respectivement 5,25% et 4,40%.



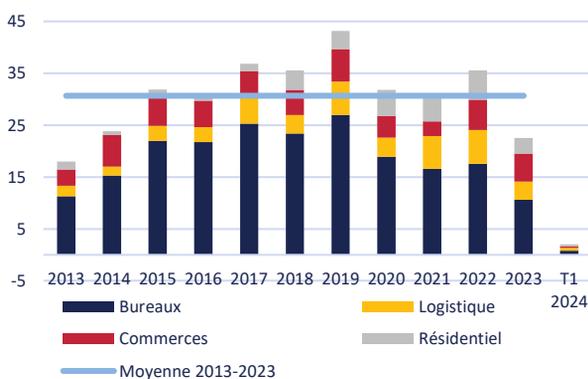
Sources : CBRE, AEW Research & Strategy

MARCHÉ DE BUREAUX

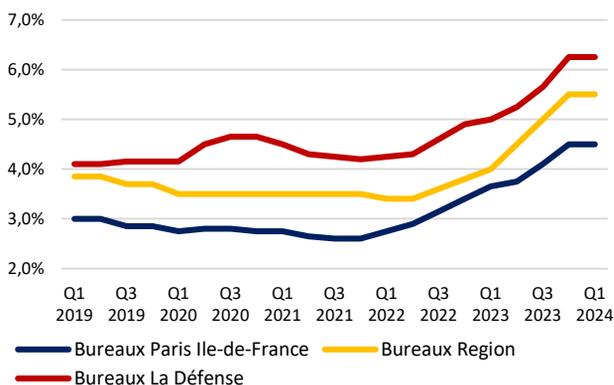
Ile-de-France

- La demande placée en bureaux en Ile-de-France au T1 2024 est comparable au T1 2023 (+1,3%) et a atteint 452 000 m² contre 446 000m² début 2023.
- Toutefois, cette demande reste inférieure à la moyenne 2013-2023 du 1er trimestre qui s'établit à 505 000m².
- La demande placée en Ile-de-France au T1 2024 a été principalement portée par la hausse de la demande à Paris Centre Ouest. En effet, cette dernière a augmenté de 20%, passant de 106 000m² au T1 2023 à 128 000m² au T1 2024.
- A contrario, la demande placée des autres localisations en Ile-de-France a diminué entre le T1 2023 et le T1 2024, notamment le Croissant Ouest, la 1ère Couronne, la 2ème Couronne ou encore la Défense.
- L'offre immédiate continue d'augmenter pour atteindre 4,9 millions de m² au T1 2024 (+3% par rapport au T4 2023), portant le taux de vacance en Ile-de-France à 8,1%, soit +25 pdb par rapport à fin 2023.
- Le taux de vacance reste relativement maîtrisé dans Paris Centre Ouest (2,80%), continuant d'attirer la demande des utilisateurs recherchant une localisation centrale. Il est également relativement limité en seconde couronne (4,80%) du fait de la diminution des développements.
- Le taux de vacance dépasse cependant les 13% dans le Croissant Ouest (13,09%), à la Défense (14,36%) et surtout en première couronne où il frôle les 15% (14,84%).
- Des reports de signatures étaient attendus début d'année 2024, notamment sur des grandes transactions utilisateurs qui ne se sont pas concrétisées en 2023. En revanche, aucune transaction supérieure à 100 millions d'euros n'a été enregistrée au T1 2024.

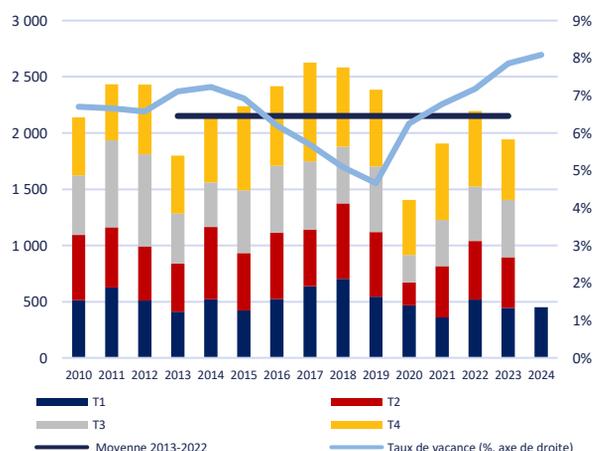
VOLUMES INVESTIS EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE (MILLIARDS €)



TAUX DE RENDEMENTS EN FRANCE

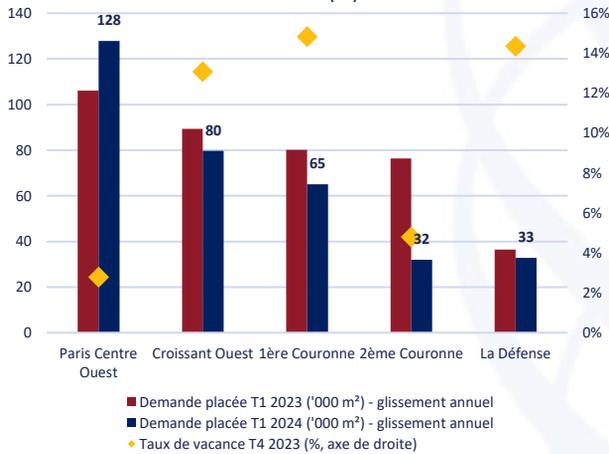


ÎLE-DE-FRANCE – DEMANDE PLACÉE EN BUREAUX ('000 M²) & TAUX DE VACANCE (%)



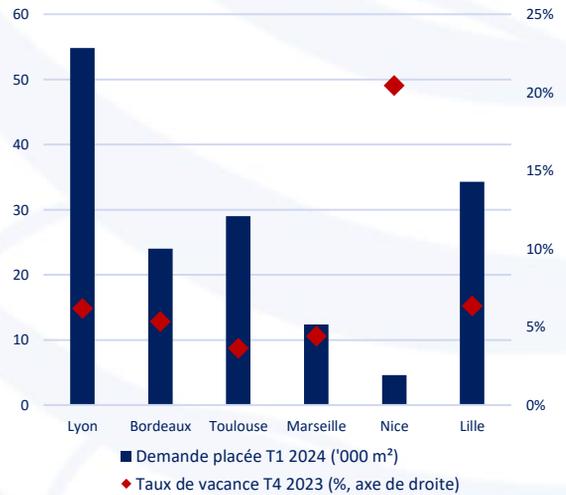
POINT MARCHÉ T1-2024 (suite)

ÎLE-DE-FRANCE – DEMANDE PLACÉE EN BUREAUX ('000 M²) EN GLISSEMENT ANNUEL & TAUX DE VACANCE (%)



Sources: CBRE, AEW Research & Strategy

RÉGIONS – DEMANDE PLACÉE EN BUREAUX EN GLISSEMENT ANNUEL ('000 M²) & TAUX DE VACANCE (%)

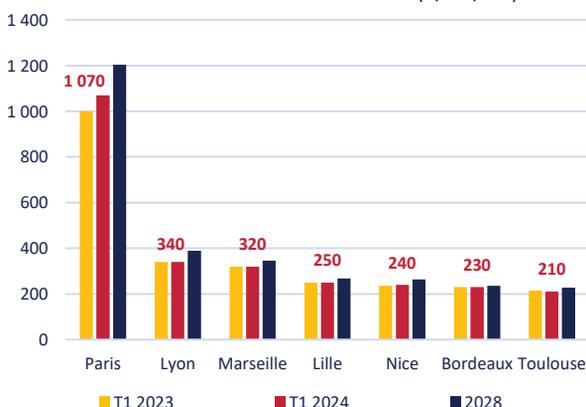


Sources: CBRE, AEW Research & Strategy

Régions

- La demande en bureaux qui reste relativement forte dans Paris intra-muros, combinée à l'inflation, pousse les loyers prime à la hausse, +7% entre le T1 2023 et le T1 2024, atteignant 1 070€/m²/an.
- Cette progression s'explique notamment par la hausse de 7% des loyers prime du QCA qui atteignent 1 070 €/m²/an au T1 2024.
- En régions, les loyers prime en bureaux sont restés stables : 340€/m²/an à Lyon, 320€/m²/an à Marseille, 250€/m²/an à Lille, 240€/m²/an à Nice, 230€/m²/an à Bordeaux et 210€/m²/an à Toulouse.
- Dans certaines régions, la demande placée en bureaux a reculé entre le T1 2023 et le T1 2024, notamment à Bordeaux (-41%), à Toulouse (-36%) et à Lille (-35%).
- En revanche, Nice a vu sa demande placée en bureaux augmenter de +205% entre le T1 2023 et le T1 2024, passant de 1 504m² à 4 589m², même si le marché reste limité par rapports aux autres métropoles.
- La demande placée trimestrielle en bureaux à Lyon et à Marseille a également augmenté annuellement, de respectivement +15% et +17%.
- De manière générale, les taux de vacance en régions restent maîtrisés au T1 2024 avec une moyenne de 5,18%, sauf à Nice, où ce dernier dépasse les 20%.
- La répartition géographique Ile-de-France/Régions reste dans les standards historiques, avec 66% des volumes investis enregistrés en Ile-de-France.

LOYERS « PRIME » BUREAUX (€/M²/AN)



MARCHÉ DE COMMERCES

- Alors qu'elles avaient rebondi en rattrapage post pandémie en 2021 et 2022, les ventes au détail ont baissé de -1,7% en 2023 et devraient rester négatives en 2024 pour ne rebondir qu'en 2025.
- L'inflation est restée élevée en 2023 à 4,9% mais commence à baisser en 2024 pour atteindre 2,6% en fin d'année.
- L'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) qui avait atteint 4,9% en 2022 en moyenne sur l'année, a augmenté à 6,5% en 2023, pour se stabiliser autour des 2,2%, à long terme.
- Suite à leur correction durant la crise sanitaire, les loyers prime des commerces de pied d'immeuble sont restés stables sur un an au T1 2024.
- De même, les loyers prime des centres commerciaux sont restés stables depuis plus de deux ans.
- Les volumes investis en actifs de commerces en France ont largement diminué (-67%) au T1 2024 comparé au T1 2023 pour s'établir à 355 millions d'euros.
- Parmi les 355 millions d'euros investis en commerces au T1 2024, plus de 200 millions d'euros concernant le centre commercial O'Parinor situé à Aulnay-sous-Bois (93) acquis par Sofidy et Klépierre.
- Les taux de rendement prime en commerces continuent de se décompresser au T1 2024 avec une hausse particulièrement marquée de 105 pdb entre le T1 2023 et le T1 2024 pour les commerces de pieds d'immeuble à Lyon et à Nice.
- Les taux de rendement prime en centres commerciaux ont augmenté de +60 pdb en régions et +65 pdb à Paris sur un an.

VALEURS LOCATIVES PRIME (€/M²/AN) DES COMMERCES DE PIEDS D'IMMEUBLE EN FRANCE



POINT MARCHE T1-2024 (suite)

VALEURS LOCATIVES PRIME (€/M²/AN) DES CENTRES COMMERCIAUX EN FRANCE

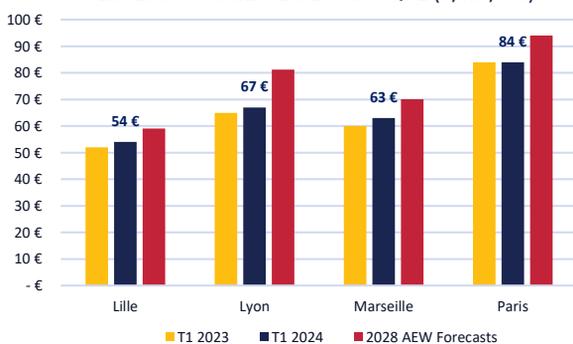


Sources: CBRE, AEW Research & Strategy

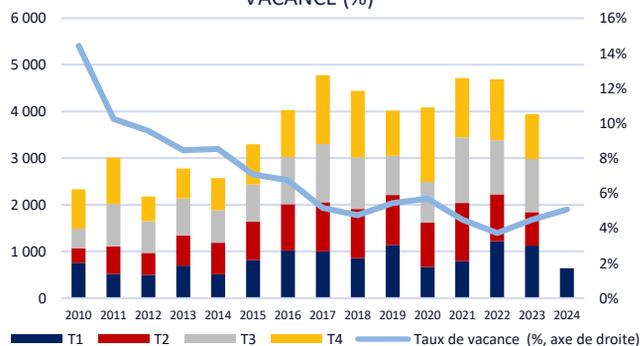
MARCHÉ DE LA LOGISTIQUE

- Au T1 2024, la demande placée sur le marché de la logistique est en baisse de 43% par rapport au T1 2023. Cette dernière est passée de 1,1 million de m² début 2023 à 641 000m² début 2024.
- Cela s'explique en partie par le faible nombre de transactions de moins de 20 000m², habituellement moteur du marché (-40%).
- En revanche, les transactions sur des surfaces XXL sont revenues au 1er trimestre de 2024, représentant plus de la moitié de la demande placée réparties sur 5 transactions.
- L'offre immédiate poursuit sa hausse et s'établit à 2,8 millions de m² à la fin du T1 2024, soit +16% par rapport au T4 2023, portant la vacance à 5,1% au niveau national.
- Les valeurs locatives prime continuent d'être orientées à la hausse en régions, et restent stables à Paris.
- Marseille a vu son loyer prime augmenter de +5% (63€/m²/an), suivi par Lille de +3,85% (54€/m²/an) et Lyon de +3,1% (67€/m²/an) entre le T1 2023 et le T1 2024.
- Les facteurs expliquant la hausse des loyers sont, d'une part, la demande qui reste résiliente pour les actifs de qualité, et d'autre part, la rareté de l'offre.

LOYERS « PRIME » EN LOGISTIQUE (€/M²/AN)



DEMANDE PLACÉE EN LOGISTIQUE ('000 M²) & TAUX DE VACANCE (%)

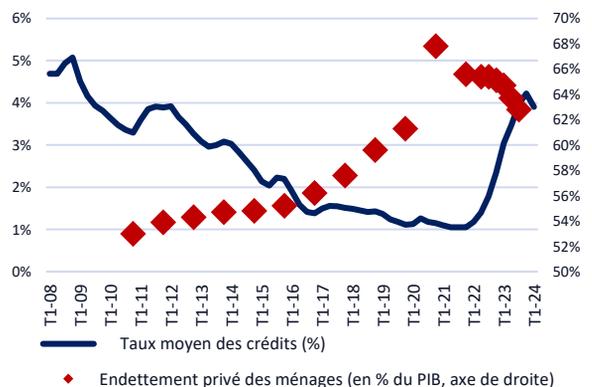


Sources: CBRE, AEW Research & Strategy

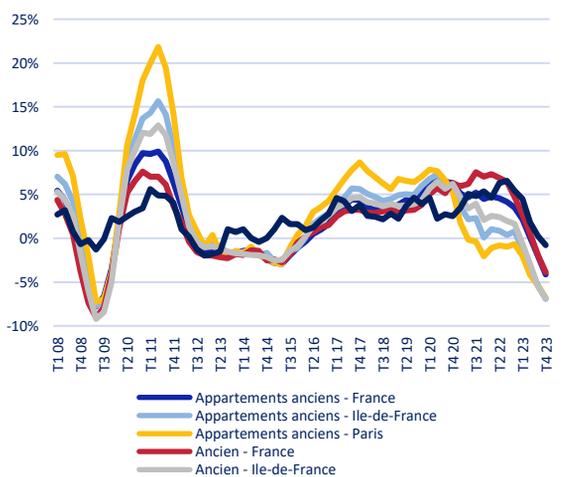
MARCHÉ RÉSIDENTIEL

- Au T1 2024, le taux moyen des crédits se situe à 3,9% soit +85 pbd sur un an.
- La hausse des taux d'intérêt, principalement due à l'inflation et à la politique monétaire restrictive menée par la BCE, a amené les banques à durcir leurs conditions de financement immobilier.
- Par conséquent, le taux d'endettement privé des ménages a diminué passant de 65,4% au T3 2022 à 62,8% au T3 2023.
- Sur le plan national, les prix de vente médians pour les logements sont en baisse.
- Au T4 2023, les prix des logements anciens en France métropolitaine ont diminué de 3,9% par rapport au T4 2022, et ceux des logements neufs de 0,8%.
- En Ile-de-France, les prix des logements anciens ont également diminué au T4 2023 (-6,9% par rapport au T4 2022) en raison principalement du recul des prix des appartements à Paris de -6,8%.
- Bien que le résidentiel continue d'être ciblé par les investisseurs, le volume total investi en résidentiel au T1 2024 est en baisse de 48% par rapport au T1 2023, passant de 673 millions d'euros à 348 millions d'euros.
- Toutefois, la stabilisation des taux de la BCE attendue pour 2024 pourrait relancer le marché du résidentiel et ainsi limiter la baisse des prix à venir.

FRANCE – TAUX D'INTÉRÊT MOYEN (%) & ENDETTEMENT PRIVÉ DES MÉNAGES



ÉVOLUTION ANNUELLE DES PRIX DES LOGEMENTS PAR TYPOLOGIE (%)



Sources: CBRE, AEW Research & Strategy

ASSUR IMMEUBLE

T1-2024 | Bulletin Trimestriel

INDICATEURS DE PERFORMANCE

i

« Un investissement de 30€ à l'origine (acquisition d'une part) a permis de générer 43€ de dividendes et d'obtenir une valeur résiduelle de 50€ »

ASSUR IMMEUBLE - HISTORIQUE DES RENDEMENTS (coupon inclus et en €)



- Le **taux annuel de distribution 2023 (TD)** s'élève à 0,44 €/part, soit un TD de 0,75%.
- Le **taux de rendement en capital annuel** s'établit à **-14,86%** sur l'exercice 2023.
- Le **taux de rendement global annuel** s'établit à **-14,11%** sur l'exercice 2023.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps et ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital.

Il est à noter que les loyers générés par les actifs du portefeuille sur l'exercice 2023 sont en progression d'environ 5% par rapport à l'année précédente.

La valorisation du patrimoine de la SCI Assurimmeuble n'a pas échappé à la tendance globale du marché et a enregistré une baisse de valeur de 19% sur 1 an à fin 2023. Naturellement, celle-ci s'inscrit dans les baisses de performances constatées sur de nombreuses SCI du marché depuis plusieurs mois. Il faut également la remettre en perspective avec la performance globale annuelle moyenne constatée sur toute la durée de vie du fonds qui s'établit à 5,98%.

Contrairement aux SCPI, dans une SCI, selon le principe de prudence appliqué en comptabilité générale, le résultat net comptable et distribuable est impacté à la baisse par des provisions comptables liées à la baisse de valeurs des actifs, venant ainsi grever le rendement versé aux associés.

La distribution au titre de l'exercice 2023 a ainsi été limitée en raison des provisions comptables constatées sur l'exercice 2023.

Il convient de préciser que les loyers non distribués viennent augmenter la valeur de part et compenser partiellement les baisses de valeurs d'expertises. La trésorerie non versée est conservée dans la société et rémunérée.

Malgré le contexte 2023 compliqué, les fondamentaux d'Assurimmeuble restent solides pour bâtir les performances potentielles de demain. En effet, malgré une exposition essentiellement en bureaux, la qualité son portefeuille (localisation prime, locataires de 1er rang et immeubles modernes) et sa stratégie de gestion d'actifs portée sur le long terme, intégrant les enjeux ESG et les tendances de fond (évolution des modes du travail, e-commerce, etc.), permettent d'entrevoir de meilleures perspectives de croissance locatives et de valorisation. Nous constatons déjà une stabilisation de la valeur d'expertise des actifs du portefeuille entre le 31 décembre 2023 et le 30 juin 2024.

❖ L'Actif Net Réévalué (ANR) de la SCI ASSUR IMMEUBLE passe de **1 429,3M€ au T4-2023 à 1 428,7M€ au T1-2024**, soit une baisse de 0,1M€, qui s'explique par la distribution du dividende 2023 de 12M€, compensée par les loyers perçus pendant le trimestre, les valeurs d'expertise des actifs du portefeuille sont stables sur le trimestre.

L'ANR définitif au 31/03/2024 s'établit ainsi à 1 428,7 M€** (soit 49,12 €** par part).



1,429 Md€**

Actif Net Réévalué



49,12 €**

Valeur Liquidative



0,75%

TD 2023

Valeur de la part définitive au 31 mars 2024 attestée par les commissaires aux comptes **valable au 3^{er} trimestre 2024 (hors coupon)

Dans le contexte présenté dans le « Point Marché » de circonstances particulières illustrées par la remontée des taux de rendement des actifs immobiliers et un certain attentisme des investisseurs, une décote exceptionnelle de valeur est mise en place afin de refléter l'approche opportuniste des acteurs du marché qui se positionneraient à l'acquisition des immeubles du portefeuille Assurimmeuble. Cette décote, en ligne avec les baisses de valeurs anticipées par les experts, sera maintenue dès lors que les incertitudes de marché demeureront

Les rendements ci-dessus s'entendent nets de frais de gestion de la société de gestion.

Sources des données chiffrées : AEW (Données T1 2024)

VL : Valeur liquidative

Valeur de la société ASSUR IMMEUBLE (immeubles et trésorerie) divisée par le nombre de parts. Elle est actualisée chaque trimestre à partir de 2020.

Dividende

Les loyers nets des charges et des frais immobiliers et de structure. Il est versé une fois par an, en mars ou avril ou mai de l'année N+1 pour les parts détenues en année N.

Rendement global

Somme de la variation de la valeur liquidative de la part sur la période et du taux de distribution (TD)

Taux de distribution (TD)

Le TD se détermine pour une année n par la division entre, d'une part la distribution brute versée au titre de l'année n, et d'autre part la valeur liquidative d'une part du 31/12/n-1.

FACTEURS DE RISQUES

Risques généraux (risque immobilier) :

La gestion de la SCI ASSUR IMMEUBLE repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés immobiliers. Les investissements réalisés par ASSUR IMMEUBLE seront soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers ou de titres non cotés de sociétés à prépondérance immobilières, étant précisé que les différents marchés analysés, tant par typologies d'actifs, que géographiques sont marqués par des cycles conjoncturels liés à l'économie générale et à l'évolution des taux longs.

Enfin, il existe un risque que la SCI ne soit pas investie en permanence sur les marchés, immeubles ou titres les plus performants.

Risque de revenu et risque en capital:

Si le prix des loyers versés par les locataires des actifs détenus par ASSURIMMEUBLE venait à baisser, alors le rendement généré par la SCI ASSUR IMMEUBLE subirait une baisse. De même, si le nombre de biens immobiliers non loués dans le parc de la SCI ASSUR IMMEUBLE augmente, alors le rendement des parts de la SCI pourrait diminuer. Dans ces conditions, ASSUR IMMEUBLE ne présente aucune garantie de performances.

Si le marché immobilier venait à baisser globalement ou localement alors la valeur des biens immobiliers détenus par la SCI ASSUR IMMEUBLE pourrait baisser ainsi que le prix des parts de la SCI. L'investissement dans la SCI ASSUR IMMEUBLE ne présente aucune garantie en capital et il est par conséquent exposé à un risque de perte en capital, notamment en cas de cessions des parts.

Risque de liquidité:

L'investissement dans la SCI ASSUR IMMEUBLE doit s'envisager sur une durée longue. La durée de placement recommandée est fixée à au moins 10 ans.

Risque lié au crédit et de taux :

ASSUR IMMEUBLE n'a pas recours, au 31 Mars 2024, à un quelconque financement bancaire. En cas de recours dans le futur à des financements bancaires, la SCI serait exposée à l'évolution des taux de financement et serait soumise à des risques spécifiques liés notamment à la souscription d'engagements contractuels dont le non-respect rendrait la dette exigible. Le recours à des financements bancaires peut augmenter le risque de perte en cas de dévalorisation des actifs immobiliers et peser sur le rendement.

ASSUR IMMEUBLE supporte, par contre, un risque de crédit et de taux sur les liquidités qui pourraient se trouver temporairement investies en bons du Trésor, en instruments du marché monétaire ou en parts et/ou actions d'OPCVM ou de FIA monétaires ou monétaires de court terme.

Risque de contrepartie:

C'est à dire le risque résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération n'ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Pour ASSUR IMMEUBLE, cela concerne essentiellement les risques locatifs à savoir le risque de défaillance économique d'un locataire.

A cet effet, ASSUR IMMEUBLE s'efforce d'atténuer ces risques au maximum en procédant à une sélection rigoureuse de ses locataires.

Risque opérationnel:

C'est le risque de pertes dues à des personnes, processus ou systèmes inadéquats ou défaillants, ou résultant d'événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque de fraude interne ou externe, le risque lié aux pannes de systèmes informatiques et le risque juridique. La société de gestion bénéficie d'un dispositif de maîtrise des risques opérationnels incluant des procédures détaillées visant à prévenir la survenance de ces risques, d'un dispositif de contrôle indépendant des fonctions opérationnelles et d'une cartographie des risques opérationnels qui identifie les principaux risques opérationnels potentiels. Ces différents éléments permettent d'anticiper et de prévenir au mieux la survenance d'incidents opérationnels.



FACTEURS DE RISQUES

Risque de durabilité :

Le FIA est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le processus d'investissement du portefeuille inclut l'approche ESG mentionnée ci-dessous afin d'intégrer les risques de durabilité dans la décision ou le processus d'investissement. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de Gestion à la rubrique [« Nos engagements ESG »](#).

Intégration de facteurs ESG lors des investissements :

Les études d'acquisition se décomposent en phase pré due diligence et en phase due diligence.

En phase pré due diligence, sont évaluées les principales caractéristique juridiques, techniques, financières et ESG de l'actif sans recourir à des auditeurs extérieurs. Pour cela l'équipe d'investissement doit renseigner une grille ESG multicritères.

Cette grille est incorporée dans la note d'investissement transmise aux investisseurs, pour la totalité des actifs.

La phase de due diligence vise à évaluer les performances financières qui doivent être compatibles avec les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie du fonds. Sont aussi évalués la performance ESG initiale de l'actif et sa compatibilité avec la stratégie retenue.

Elle permet d'élaborer un plan d'amélioration de la performance ESG pour la catégorie des actifs « best in progress. » et d'atteindre le niveau de performance fixé par la stratégie ESG du fonds.

La stratégie de ce fonds prévoit aussi pour les immeubles neufs, la sélection des meilleurs actifs de leur univers de référence, dit actifs « best in class », détenant une certification environnementale avec un haut niveau de performance au minimum « Good » pour la certification Breeam.

Lors des due diligence d'acquisition les audits qui sont réalisés pour évaluer les risques de durabilité sont les suivants:

1. Un audit technique
2. Un audit énergétique
3. Un audit environnemental
4. Un audit ESG

Les coûts associés aux plans d'actions ESG sont intégrés aux prévisions de dépenses des actifs et pris en compte dans les études de rentabilité prévisionnelles des fonds afin de s'assurer du respect des objectifs de rentabilité du fonds.

Il convient de se référer au document réglementaire d'information pour une présentation plus détaillée du profil de risque d'Assur Immeuble.

Ce document est communiqué exclusivement à titre d'information à destination de CNP Assurances et de ses clients. Ce document ne constitue pas une offre de souscription. Les Informations sont fournies sur une base non contractuelle et sont communiquée uniquement pour les besoins des personnes auxquelles elles sont destinées. Les informations qui y sont décrites ne prennent en considération aucun objectif d'investissement spécifique, aucune situation financière, ni aucun besoin particulier de quelque destinataire que ce soit. Toutes les éventuelles projections, prévisions, estimations ou estimations prospectives contenues dans ce document, liées aux attentes concernant des événements à venir ou à la probable performance d'un fonds dans le futur ne sont communiquées qu'à titre d'information et ne doivent en aucun cas être considérées comme une garantie, une assurance, une prédiction, ou une affirmation sur des faits et sur la rentabilité et ne peuvent être utilisées comme telles par leurs destinataires. Les performances passées mentionnées ne constituent en aucune façon un indicateur fiable des performances futures. Les performances mentionnées ne reflètent pas la performance d'un contrat d'assurances mais uniquement celles du support à ce contrat à savoir la SCI ASSUR IMMEUBLE. La souscription à ce véhicule est réservée à CNP Assurances et à ses affiliés.